

Mr et Mme Didier JACQUES
621 Chemin de Bordattoa 64200 Arcangues
Tel 0659160436
email : dj.rhumato@icloud.com

A l'attention du Service d'Urbanisme
Mairie d'Arcangues

Arcangues le 24 Novembre 2025

Objet : modification du PLU ; concerne la parcelle n° 38 Chemin de Bordattoa

Madame , Monsieur ,

Dans le cadre de l'enquête préalable à la mise à jour du PLU renommé PLU i , je souhaite attirer l'attention des services d'urbanisme à propos d'une demande de constructibilité de la parcelle 38 propriété DUFOURG à Arcangues Chemin de Bordattoa (parcelle en cours de division entre les enfants DUFOURG suite à un bornage réalisé le Jeudi 20 Novembre).

De notre point de vue cette demande contrevient clairement aux préconisations réitérées de la Mairie d'Arcangues de refuser toute construction en assainissement individuel au delà de la zone dite de la Pampa en attente de l'installation d'un tout à l'égoût afin d'éviter la multiplication peu écologique des assainissements par fosse septique potentiellement polluants .

Concernant cette parcelle 38 , nous parlons d'une zone agricole naturelle , préservée , refuge de nombreux animaux , enclavée et d'accès compliqué .

Rappelons ici que , face aux défis climatiques et écologiques , l'objectif affirmé du PLU i est d'offrir :

- une meilleure préservation des espaces naturels et agricoles
- une gestion plus efficace des continuités écologiques
- une réduction de l'artificialisation des sols

Un changement de destination de terrain agricole en terrain constructible aboutirait à l'édification d'une ou plusieurs maisons avec un assainissement individuel potentiellement polluant pour des sols sur un terrain en déclivité exposé aux ruissellements à proximité d'un petit ruisseau .

Par ailleurs cette parcelle 38 n'est pas en bordure du Chemin de Bordattoa ; son accessibilité se fait par un petit chemin agricole très étroit entre les propriétés JACQUES et AZPETIA , chemin totalement inadapté à la circulation d'engins de chantier puis de voitures , ce qui générerait d'importantes nuisances à la tranquillité légitime des voisins immédiats (familles JACQUES et AZPETIA)

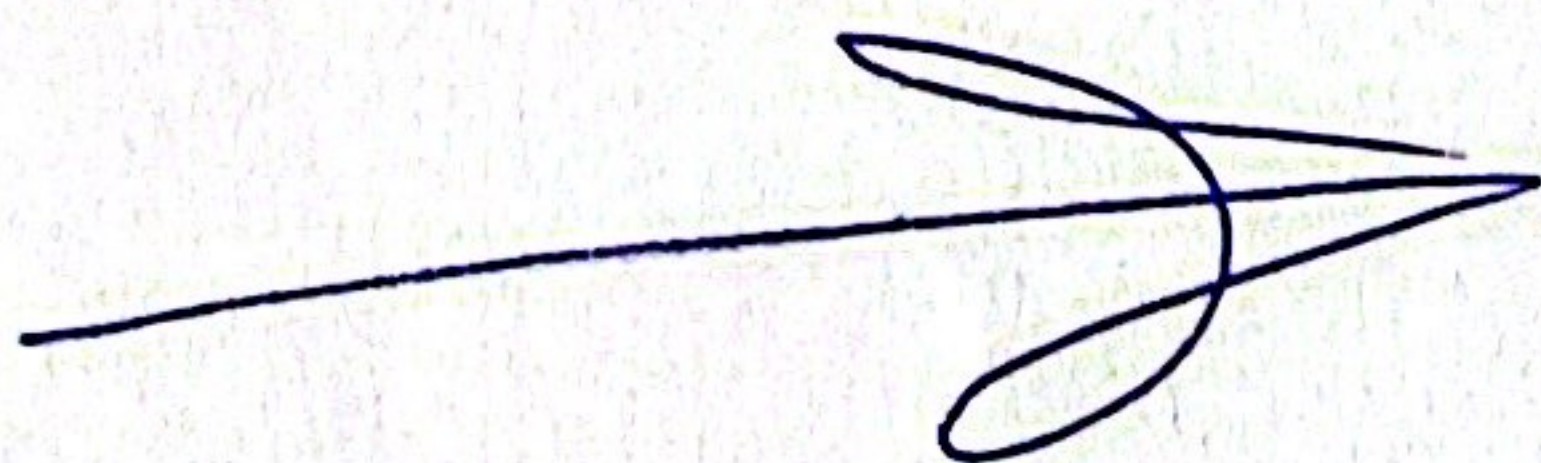
Enfin et surtout , nous nous permettons de rappeler que pour ces mêmes motifs de protection environnementale la demande de constructibilité de cette parcelle 38 a déjà fait l'objet d'un refus à deux reprises.

En outre il s'agit en l'espèce d'une pure opération de spéculation foncière ; par hypothèse rendu constructible ce terrain sera vendu à un prix très probablement inaccessible à des enfants du pays , ce en contradiction avec les principes affichés par l'équipe municipale en place . En effet aucun des enfants DUFOURG n'a de projet personnel de construction à cet endroit (le fils vient de construire à Arcangues et la fille vit à l'étranger)

Merci à vous Madame , Monsieur , de bien vouloir prendre en considération ces observations au moment de former votre décision.

Soyez assurés de toute notre considération très respectueuse de l'engagement de l'équipe municipale .

Fabienne et Didier JACQUES

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal line followed by a stylized, looped flourish.